

LISTE DES DECHETS ACCEPTES AU CENTRE TRI'TOUT DE PERNAY

Les différents matériaux doivent être déposés séparément :

- Déchets verts (feuilles mortes, gazon, élagages, tailles de haie)
- Bois
- Ferraille
- Déchets d'Équipement et d'Ameublement (DEA) : Mobilier
- Textile
- Gravats
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Polystyrène expansé
- Textile lingerie chaussure maroquinerie
- Papiers-cartons
- Verre
- Huile de vidange
- Huile Végétale
- Batteries
- Lampes néons
- Piles
- Déchets ménagers spéciaux en quantité limitée (acides, désherbants, piles, néons, peintures, solvants, phytosanitaires, colles, vernis, huile végétale usagée...)



PAS EN DÉCHETTERIE !

Déchets refusés

- les ordures ménagères,
- les cadavres d'animaux,
- les déchets industriels,
- les produits toxiques ou dangereux, corrosifs ou instables,
- les produits explosifs - inflammables ou radioactifs,
- les déchets anatomiques ou infectieux,
- les déchets hospitaliers ou médicaux,
- les éléments entiers de voitures ou de camions,
- les déchets contenant de l'amiante,
- les pneus
- le plâtre
- les cartouches Brita
- les capsules Nespresso
- les souches
- les polystyrènes expansés
- les radiographies
- les piles
- les cartouches d'encre
- les films plastiques

Pour ses déchets, renseignez-vous
auprès du Centre Tri'Tout de Saint-
Antoine-du-Rocher

Pour ces déchets ou des volumes importants, vous devez contacter un professionnel. Touraine propre vous indique les coordonnées de ces professionnels sur ce guide :

<https://tourainepropre.com/images/publications/Collecte-Traitement-Qui-fait-Quoi-2010-2011.pdf>